



CHAMBRE DES DÉPUTÉS
GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

Courrier établi par : Cédric Scarpellini
Service des Relations internationales
Tél : 466 966 237
Courriel : cscarpellini@chd.lu

Aux Membres de la Commission des
Finances et du Budget

Luxembourg, le 13 décembre 2017

Objet : Renvoi dossier européen COM(2017)822

Madame la Députée,
Monsieur le Député,

J'ai l'honneur de vous informer du renvoi du dossier européen relevé ci-après à la Commission des Finances et du Budget.

COM(2017)822 COMMUNICATION DE LA COMMISSION AU PARLEMENT
EUROPÉEN, AU CONSEIL EUROPÉEN, AU CONSEIL ET À LA
BANQUE CENTRALE EUROPÉENNE DE NOUVEAUX
INSTRUMENTS BUDGÉTAIRES POUR UNE ZONE EURO STABLE
DANS LE CADRE DE L'UNION

Le dossier précité ne relève pas du contrôle du principe de subsidiarité.

Résumé :

L'approfondissement de l'Union économique et monétaire et la modernisation des finances publiques de l'UE constituent deux axes essentiels dans le débat sur l'avenir de l'Europe initié par le livre blanc de la Commission du 1er mars 2017. C'est ce qu'a également souligné le document de réflexion sur l'avenir des finances de l'UE du 28 juin 2017. Les circonstances actuelles offrent une occasion de lancer des propositions novatrices concrètes concernant tant l'avenir de l'Union économique et monétaire que la manière dont les futures finances publiques de l'UE peuvent aider à relever les défis recensés. La valeur ajoutée européenne est au cœur du débat sur les finances publiques européennes. Les ressources de l'UE devraient servir à financer les biens publics européens. Ces biens profitent à l'UE dans son ensemble et aucun État membre ne saurait, à lui seul, en garantir la fourniture de manière efficiente. Conformément aux principes de subsidiarité et de proportionnalité, l'UE devrait intervenir



CHAMBRE DES DÉPUTÉS
GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

lorsque son action représente une utilisation plus efficace de l'argent du contribuable que des actions menées au seul niveau national, régional ou local.

Le dossier précité peut être consulté sur le site web www.ipex.eu. Vous trouverez la liste des documents transmis par les institutions européennes aux parlements nationaux du 2 au 8 décembre 2017 ainsi que les résumés des documents méritant un examen détaillé sur le portail de la Chambre.

Veillez agréer, Madame la Députée, Monsieur le Député, l'expression de mes salutations très distinguées.

Mars Di Bartolomeo
Président de la Chambre des Députés